

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

**DATE DE CONVOCATION**

18-06-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION**

18-06-2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 28

**N° DE LA DÉLIBÉRATION**

2024-06-24 - N°32

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

**Présents :**

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN  
Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON,  
Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE épouse DEM’S LUKA, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET

**Absents représentés :**

M. DUBERGER	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme FONTENEAU	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	Mme PIN
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Monsieur le Maire
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	M. DIAZ

**Absent non représenté :**

Monsieur Pascal BEL ANGE

**Secrétaire de séance :** Madame Christelle PELOUIN

**OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE  
CONVENTION D’AUTORISATION D’OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE  
PUBLIC AVEC CELLNEX France SAS**

Mairie – 57 Grande Rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE  
Tél 01 69 89 52 52 – Fax 01 69 89 52 53 - site : www.saintry-sur-seine.fr – courriel : cabinet.maire@saintry.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2024 <sup>page 1</sup>

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219105772-20240624-2024\_06\_24\_

**OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC CELLNEX France SAS**

**Sur proposition de M. PENDARIES**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-1 et suivants ;

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la demande formulée par CELLNEX France, accueil et exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels, le 27 mars 2024, par la convention d'occupation privative du domaine public communal, sise Chemin du Port au Curé à Saintry-sur-Seine, références cadastrales section AI parcelle 6, d'une contenance d'environ 20 m<sup>2</sup>

**VU** l'avis des commissions finances et urbanisme du 13 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** que CELLNEX France propose une convention :

- Qui entrerait en vigueur pour une durée de 12 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur ;
- Qu'elle sera prorogée par périodes successives de 12 ans sauf congé donné par l'une des parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec AR ;
- Que la redevance s'élèverait à 16 000 € net par an ;
- Qu'une redevance annuelle complémentaire de 5 000 € net à compter de l'accueil d'un second opérateur de communications électroniques ou audiovisuel sur les emplacements loués ;
- Que la redevance sera augmentée chaque année de 1% au 1<sup>er</sup> janvier sur la base de la redevance de l'année précédente ;
- Que la première révision aura lieu le 30 mai 2025.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS** (Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE, Mme NGANTCHUE épouse DEM'S LUKA, Mme DUCROQUET, M. DIAZ et M. LE TALBODEC)

**APPROUVE** la convention d'occupation privative du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'autorisation d'occupation privative du domaine public avec CELLNEX France jointe en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an dits.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 24 juin 2024

Le Maire,

  
Patrick RAUSCHER



REÇU EN PREFECTURE  
le 04/07/2024 page 2  
Application agréée E-legalite.com